



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 6829

Texte de la question

M. François Rochebloine appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur la situation des structures associatives financées par le Fonds national de prévention, d'éducation et d'information sanitaires. Il apparaît en effet que la réorganisation des circuits d'attribution des subventions conduit à mettre en cause la pérennité de certaines associations. Il peut citer l'exemple de comités départementaux de prévention dentaire qui sont conduits à envisager l'hypothèse de la cessation de leurs activités en dépit de leur ancienneté et de leur notoriété. Il souhaiterait connaître les moyens qu'il est prévu d'attribuer aux structures concernées pour leur permettre de poursuivre la mission essentielle qu'elles accomplissent au service de la santé publique.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6829

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 octobre 2007, page 6102

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)